

# **Avant-propos**

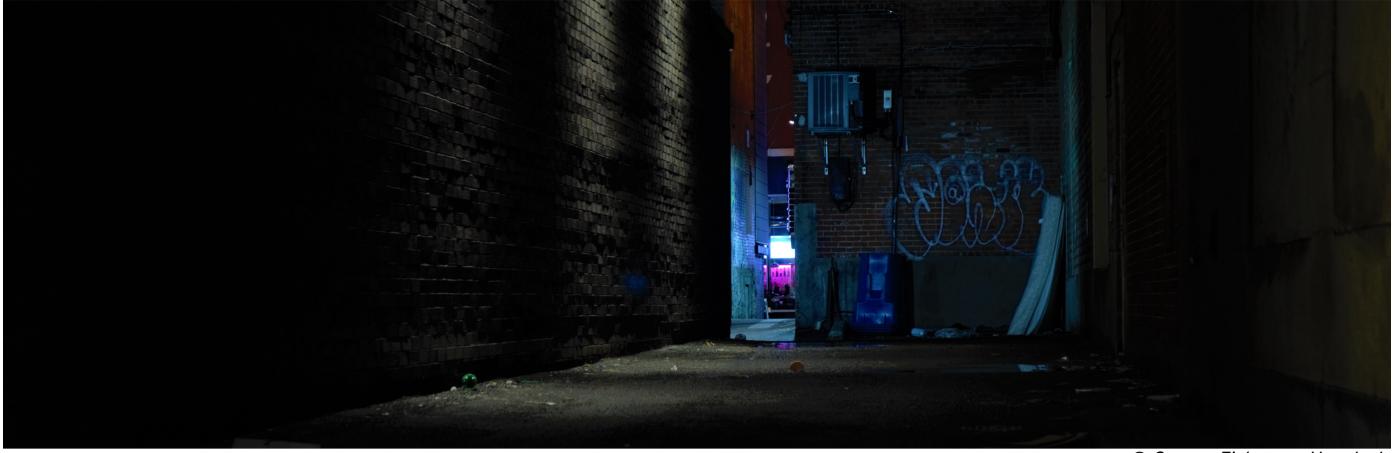
© Brian Miller sur Unsplash

Autodétermination, autonomie décisionnelle, reprise du pouvoir : ces principes sont centraux dans l'approche SRA et soutenir la personne accompagnée dans la prise de ses propres décisions fait partie intégrante de l'accompagnement. Ces principes peuvent sembler aller de soi dans une société où la responsabilité individuelle est mise de l'avant et où la prise de ses propres décisions par l'individu est le trait marquant de cette responsabilité. Cependant, la non reconnaissance de l'autonomie de certaines populations est au cœur des revendications historiques qui visent à diminuer les inégalités sociales et créer de l'égalité. Concrètement, l'application de ces principes ne va donc pas de soi.

Les populations susceptibles d'avoir besoin d'un programme SRA peuvent être touchées de front par cette non reconnaissance de leur autonomie. Par exemple, les femmes avec une expérience d'itinérance ont souvent vécu des rapports de domination et d'abus de la part des hommes, parfois depuis leur jeune temps. Les jeunes hommes et femmes qui sont passé·e·s par les centres jeunesse auraient vécu aussi des rapports d'autorité et d'encadrement laissant peu de place au développement de leur autonomie. Les personnes sur l'aide sociale se plaignent souvent d'être infantilisées et de ne pas être reconnues comme étant en mesure de prendre leurs propres décisions de manière éclairée. Les personnes diagnostiquées avec un problème de santé mentale font une critique semblable de la psychiatrie, leur propre condition pouvant être vue comme un obstacle en soi limitant leur capacité à raisonner de manière indépendante. Les personnes vieillissantes peuvent également se retrouver dans une position d'infantilisation institutionnalisée. Et les personnes en situation d'itinérance, hommes et femmes, peuvent se plaindre du manque d'autonomie dans certains refuges et centres d'hébergement.

Face à ces personnes (et en sachant que certaines personnes peuvent avoir plusieurs de ces identités en même temps), l'orientation de l'action de l'État est de les traiter comme des personnes « minoritaires » qui ont besoin qu'on prenne les décisions à leur place, pour leur propre bien. Certain·e·s intervenant·e·s sur le terrain ont toujours adopté une position favorisant l'autonomie décisionnelle, parfois contre vents et marées, et ce, malgré les programmes mis en place qui sont orientés dans le sens contraire. Cependant, pour beaucoup, reconnaître dès le départ cette autonomie constitue un changement radical de cap et exige souplesse, tolérance, compréhension et surtout du temps dont on ne dispose pas nécessairement. Pour les personnes accompagnées, se voir dans l'obligation de prendre ses propres décisions et de mener sa propre vie peut constituer également une rupture avec ce qu'elles ont connu auparavant, donnant lieu à des craintes et à un sentiment d'incapacité.

Ces enjeux ont été centraux dans les témoignages des personnes rencontrées, tant accompagnées qu'accompagnatrices. Dans la prochaine section, nous faisons état de leurs positions et commentaires, revenant par la suite, en conclusion, aux questions que ces témoignages soulèvent.



© Connor Fisher sur Unsplash

# LE POINT DE VUE DES PERSONNES QUI ACCOMPAGNENT

### « En attendant que tu te reprennes en main »

Les personnes accompagnatrices mettent l'accent sur le cheminement de la personne vers l'autonomie, tout en soulevant les différences entre ce que les personnes peuvent souhaiter réaliser et ce que les intervenant·e·s voient comme étant la meilleure option pour elles. Dans ces cas, il faut « revenir à la personne » et à ce qu'elle veut, s'approcher de sa vie quotidienne pour voir ce qui « ne fonctionne pas » et surtout prendre le temps de créer le lien avec elle. C'est dans ce rapprochement avec la personne qu'on peut constater qu'elle fait face à de réelles contraintes. Parfois, la difficulté apparente de faire des choix dans le quotidien qui répondent adéquatement à ses propres besoins peut être résolue en reconnaissant les « forces » et les « compétences » de la personne, plutôt que de voir uniquement les problèmes auxquels elle fait face. Dans ce va-et-vient constant entre les personnes accompagnatrices et accompagnées autour de leur autonomie décisionnelle dans la vie quotidienne, l'autonomie de la personne accompagnatrice ellemême et sa marge de créativité peuvent être vues comme essentielles.

#### Ce qui a un sens pour la personne

Un « principe de base » de l'accompagnement centré sur les besoins de la personne est de l'accompagner dans de ce qui semble être un choix sensé selon elle : « J'essaie vraiment d'aller chercher [...] ce qui fait du sens pour la personne. Parce que souvent [...], ce que moi je veux, clairement, elle, elle ne veut pas. Ce qu'elle veut, elle, ce qui représente un changement significatif pour elle [...], ce n'est sûrement pas ce que je m'imagine, puis clairement pas ce que je veux. » Dans cette optique, aider la personne à faire ses propres choix veut dire accepter que ses façons de voir doivent être comprises et respectées.

Il faut ainsi reconnaître que des choix « délibérés » sont faits par les personnes accompagnées et que ces choix ne vont pas nécessairement dans le sens de ce qui est voulu par les personnes accompagnatrices. Que faire devant des personnes qui « font le choix de vivre en chambre, de vivre avec du monde en collectivité, de vivre à l'extérieur pendant une couple d'années, une couple de mois et puis à un moment donné, bon, avec l'expérience de la vie, les décisions changent, les réflexions changent »? Devant de tels choix « délibérés » mais changeants, l'important, selon une des personnes accompagnatrices, est de « revenir à la personne », à ce qu'elle « souhaite », tout en restant « ouvert lorsque la personne est prête, selon elle, à commencer un processus de réintégrer, mais en répondant à ses besoins elle-même ».

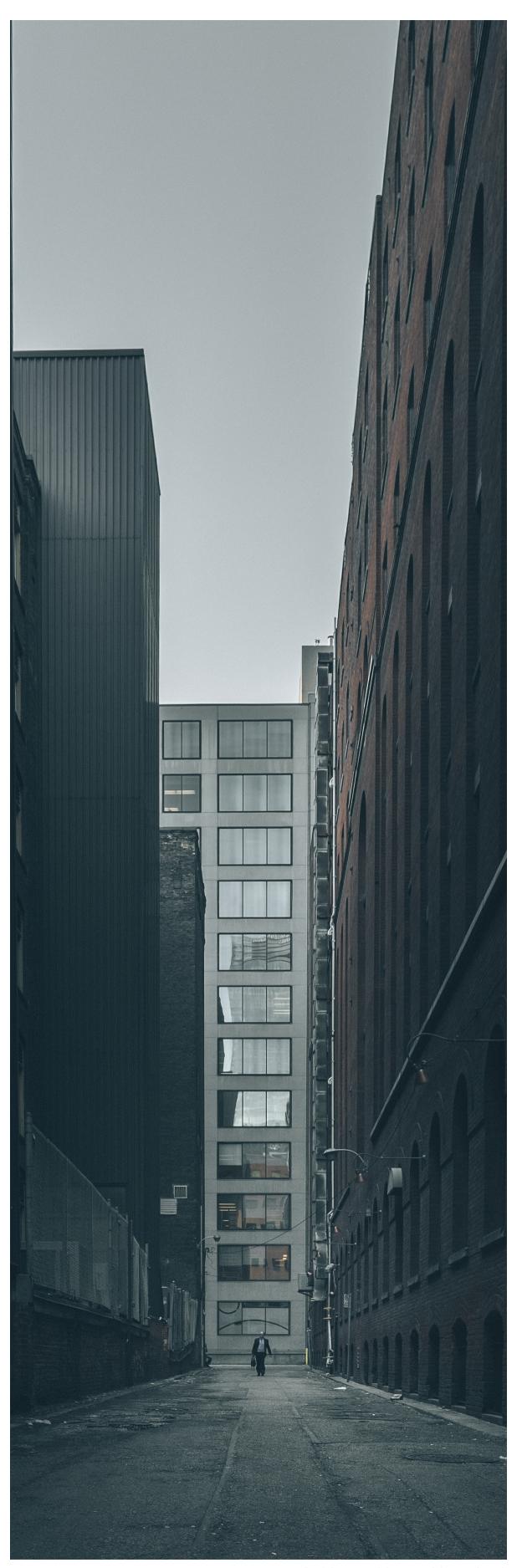
Les besoins changent d'une personne à l'autre et ne revêtent pas tous la même signification. Ce qu'une personne considère comme souhaitable peut très bien être considéré comme l'inverse par une autre. Une intervenante raconte qu'une femme qui avait reçu des coups de couteau, étant hospitalisée et accompagnée par une travailleuse sociale et un policier, ne se sentait pas en sécurité à l'hôpital, contrairement à ce que la « majorité des gens » penseraient :

Elle voulait retourner chez elle, même si chez elle c'était une maison de chambres, parce qu'elle voulait être avec ses objets, savoir que personne ne lui volait rien. Pour elle, sa sécurité c'était d'être chez elle avec ses affaires. Elle savait qu'il y avait un de ses amis qui allait être là pour la protéger. Elle ne se sentait pas du tout en sécurité à l'hôpital. Pourtant, pour la majorité des gens, dans notre tête à nous, ça serait bien plus en sécurité là-bas, logiquement. Il y a des soins.

Il faut distinguer ainsi entre l'idée qu'on se fait du besoin de quelqu'un et l'idée qu'elle se fait de ce même besoin. Une intervenante suggère de changer notre façon de voir, d'enlever « nos barrières à nous ». On a tendance à penser que pour « le bon citoyen », l'important est de « vivre dans une communauté, de participer, d'être en lien avec des gens, d'avoir un grand réseau social, mais il y en a pour qui ce n'est pas ça ».

#### « La liberté de choix [...] n'est pas toujours là »

Au-delà des différences de point de vue et de l'importance de sortir de « notre tête à nous » pour voir les choses autrement, il faut aussi prendre acte des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes dans le quotidien et qui constituent autant de barrières à leur « liberté de choix ». Par exemple, une participante dit qu'elle « vise l'autonomie », ce qui veut dire « voir avec la personne [...] qu'est-ce qui n'a pas fonctionné. Tu sais, "Ah, je paie jamais mes loyers à temps." "Bien, on pourrait peut-être penser à une fiducie en attendant que tu te reprennes en main." »



© Verne Ho on Unsplash

Dans certains cas, on a beau vouloir aider les personnes à faire leurs propres choix, la situation dans laquelle elles se trouvent peut rendre toute « liberté de choix » problématique. On parle du cas où on « n'a même pas le choix comme individu parce qu'on est pogné dans le phénomène des *shylocks* », c'est-à-dire des personnes qui « n'ont pas peut-être les revenus [...] pour régler les dettes » auprès de prêteurs malhonnêtes, qui sont « trop éloignés d'une stabilité » et qui se disent « mon seul moyen, moi, de m'en sortir c'est d'écouter ce qu'il me dit, de vivre dans ces appartements, dans ces maisons de chambres, puis de donner mon chèque ». Dans ce type de cas, « la liberté de choix, elle n'est pas toujours là ».

Les personnes accompagnées auraient vécu toutes sortes de situations qui font, par exemple, qu'elles peuvent être épuisées (entre autres, par le manque de sommeil) ou qu'elles peuvent manquer de confiance en elles. Au début de la démarche avec des personnes en situation d'itinérance, « on n'est pas vraiment dans le processus d'autonomisation quand il arrive chez nous ». Dans un premier temps, il est parfois nécessaire de « faire pour » les personnes, car cela correspond à leurs besoins : « Nous, on est un peu dans le "faire pour" lors des premières étapes, que ça soit de l'aide sociale, tout ce qui est cartes d'identité, services d'immigration et tout ça, pour qu'il y ait au moins une base sur laquelle après ça, on peut pousser pour l'autonomisation. » Il ne s'agit pas ainsi de continuer à « faire pour », mais de faire en sorte que l'accompagnement évolue progressivement vers du « faire avec ».

Si les besoins et les choix de la personne priment et « qu'on se doit de respecter sa décision à elle », il reste le défi de s'assurer que la personne prenne « la décision la plus éclairée possible ». Pour un des participants, il s'agit de leur faire voir « les deux côtés de la balance », tandis que, pour d'autres, ce serait plutôt de bâtir une relation à long terme : « il y a une partie de travail qui peut être super longue juste pour créer un lien avec une personne et en arriver à ce que la personne nomme sa problématique. Bon, après ça, qu'elle en arrive à vouloir travailler sur sa problématique. » On parle de vouloir amener les personnes vers une «



© Janko Ferlič on Unsplash

actualisation d'elles-mêmes », vers une « meilleure connaissance de soi » et d'un « accompagnement personnalisé » qui « respecte l'autodétermination », même lorsque cela représente un défi, par exemple, avec des personnes « déclarées inaptes » pour qui nous avons « un devoir de protection ».

## Compétences et responsabilités

La question du choix et de l'autonomie soulève aussi celle de la possession des compétences nécessaires pour exercer ces choix et son autonomie dans les activités du quotidien. À cet égard, la population des jeunes qui ont été hébergé·e·s dans les centres jeunesse ressort de manière particulière dans les témoignages des intervenant·e·s. Les jeunes qui ont vécu dans un contexte où ils ont été encadré·e·s, souvent depuis plusieurs années, peuvent être en « opposition avec ce qu'eux appellent l'"autorité" lorsqu'ils sont dans un centre jeunesse et à la sortie ». Dans cette situation, tout en voulant être autonomes, leurs compétences et habiletés pour vivre de façon autonome en logement peuvent être peu développées : « on n'a jamais vu un grille-pain de notre vie et je reçois mon premier chèque d'aide

sociale, je le dépense dans n'importe quoi ». Ces jeunes arrivent souvent à l'âge adulte en pensant qu'ils et elles pourront enfin être libres. Bien que les intervenant·e·s concerné·e·s puissent bien comprendre leur situation et faire preuve d'empathie (selon les personnes rencontrées), il reste que cette volonté de liberté peut représenter un défi particulier dans la création du lien et dans l'accompagnement.

Même lorsque ces apprentissages ont été faits, les personnes peuvent faire face à plusieurs responsabilités en même temps et cela peut être difficile. : « Si déjà, en partant, ils ont de la misère à se responsabiliser pour leurs propres actions, leurs propres problématiques, là c'est de leur ajouter plein



© Maxime Caron on Unsplash

de responsabilités d'un coup. » Cette prise de responsabilité ne se fait pas au même rythme pour toutes les personnes, l'accompagnement devant être pensé selon le rythme et les besoins de la personne.

Une approche faisant partie de la « boîte à outils » des intervenant·e·s est l'approche « par les forces », qui consiste à centrer l'intervention sur les aspirations, les désirs et les paroles des personnes accompagnées. Une intervenante témoigne que cette approche a été utilisée avec succès avec un homme de 65 ans qui consommait des substances psychoactives et qui venait de recevoir un diagnostic de trouble bipolaire. Le trouble bipolaire est généralement diagnostiqué plus tôt dans la vie, ce qui nous laisse supposer que l'homme avait probablement vécu pendant plusieurs années avec les symptômes de cette maladie. Cet homme a pu rencontrer un psychiatre qui a réussi à créer une alliance avec lui et il acceptait de prendre ses médicaments. Il acceptait aussi que l'intervenante aille chez lui, mais cette dernière était préoccupée par la malpropreté du logement et par le manque d'hygiène de l'homme accompagné. À un moment donné, l'intervenante a utilisé les outils de l'approche par les forces et les résultats ont été positifs. Elle a constaté que l'homme en question payait son loyer, qu'il prenait ses médicaments, qu'il avait une bonne routine de vie et qu'il n'avait pas de problèmes avec ses voisins. À partir du moment où l'intervenante a cessé de se concentrer sur ce qui ne fonctionnait pas, l'homme a commencé à s'épanouir, à sortir, à parler à davantage de gens et il a essayé de reprendre contact avec ses enfants. De l'avis de l'intervenante, l'hygiène va probablement toujours demeurer un problème pour cet homme, mais l'approche par les forces lui a permis de progresser.

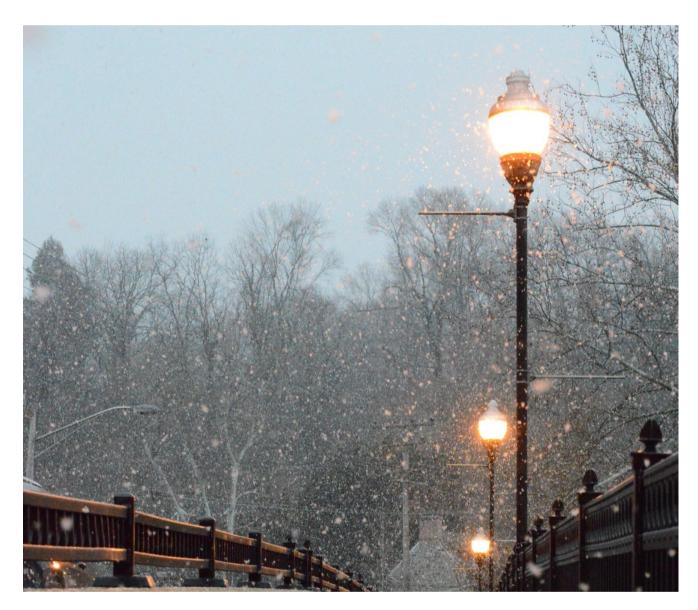
Pour faire face à ces cas diversifiés et complexes, des intervenant·e·s soulèvent la créativité dont ils doivent faire preuve dans leur travail au quotidien, car leurs « ressources ont des limites, puis après ça, il faut être créatif·ve·s pour se donner une chance ». Certain·e·s revendiquent d'être « pas mal plus flyé·e·s que ça et qu'on laisse beaucoup plus de liberté dans la vie, dans les approches pour aider les gens ». lci, l'autonomie des personnes accompagnatrices devient une des conditions qui permettent d'aider les personnes accompagnées à cheminer vers leur propre autonomie.

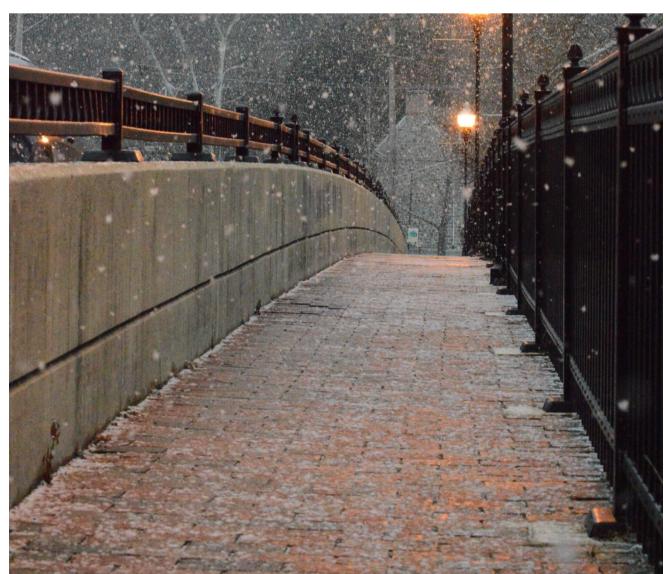
# Perspectives croisées

Du côté des personnes accompagnées, on voit s'exprimer ainsi une volonté, parfois forte, d'être autonome, de prendre leurs propres choix dans la vie, de pouvoir se débrouiller seules dans le quotidien. Mais on voit aussi, chez certaines, des craintes de cette même autonomie, craintes fondées sur des expériences passées où l'on a pris de mauvaises décisions. C'est ici que l'accompagnement peut avoir tout son sens, dans le soutien à la prise de décision. Il y a la possibilité que ce rôle de soutien s'installe dans la durée, que ce soit sous la forme de la fiducie ou de la « délégation » de certaines responsabilités dans le quotidien. On peut imaginer des cas de figure où un accompagnement de ce type (à un degré variable) soit nécessaire sur le long terme, compte tenu de la condition de santé de la personne, de son âge (le cas échéant) et de ses expériences passées, mais on peut également penser qu'un accompagnement trop « serré » peut ralentir le passage vers l'autonomie ou même contribuer au maintien du statut de « minoritaire » chez la personne accompagnée.

Pour les personnes accompagnatrices, la volonté d'accompagner les personnes sur le chemin qui mène vers l'autonomie semble être la position généralement adoptée, avec des mises en garde quant aux difficultés particulières confrontées par certaines populations, dont, par exemple, les jeunes, certaines personnes diagnostiquées avec un problème de santé mentale et autres. Ce qui ressort également, est la nécessité d'être en rupture avec certaines manières habituelles de faire, de changer les façons de voir, de « sortir de notre tête » pour comprendre les « choix délibérés » que font les personnes accompagnées et qui, souvent, ne vont pas dans la direction souhaitée par les intervenant·e·s. On ressent ici une profonde remise en question ou, peut-être, une volonté de saisir l'occasion offerte par l'approche SRA de mettre véritablement la personne au centre, comme on aurait possiblement toujours souhaité le faire sans que le système en place l'ait favorisé ou permis.

On peut penser que l'approche SRA, tout en renouant avec certaines pratiques qui font partie de l'approche classique du milieu communautaire (approche globale, engagement dans la durée auprès de la personne, entre autres), encourage et permet un changement de cap quant à la reconnaissance de l'autonomie et la mise sur pied des soutiens nécessaires à la réalisation de cette autonomie. Ce faisant, il semble y avoir une réelle possibilité de développer, au cœur de l'accompagnement, une logique contraire à la logique technocrate et individualisante de l'État social contemporain. Le cheminement vers l'autonomie, qui varie selon la population concernée, pourrait être ainsi aussi un cheminement vers l'émancipation, par rapport à ce que ces populations auraient vécu auparavant, individuellement et historiquement.





© Aaron Wilson Castillo sur Unsplash